

Registre des délibérations
Conseil Municipal du Monteil
Séance du 13/03/2023**Nombre de membres**

En exercice	14
Présents	11
Pouvoirs	01
Suffrages exprimés	12

L'an deux mil vingt-trois, le 13 mars à 18 h 30 se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, les membres du Conseil Municipal de la Commune du Monteil (Haute-Loire) sous la présidence de M. Christophe PAL-Maire.

Date de la convocation : 03/03/2023

Présents : Mmes Isabelle HOSTIN, Brigitte BOUCHE, Josette COCHE, Géraldine ROCHETTE, Isabelle RIEU et Mrs Rémy BARRY, Bernard COMPTOUR, Paul PAGES, René BLANC, Corentin CHAMBREY.

Procurator(s) : Thierry ARENDS à Christophe PAL

Absent(s) : Sylvain ACHARD et Martine ASTRUC BORREGA

Secrétaire de séance : Brigitte BOUCHE

Objet : TLPE 2024 - Fixation tarifs

Nomenclature	7-finance locales / 7-10 divers
Rapporteur	Bernard COMPTOUR

Vu les articles L2333-9, L2333-10, L2333-11 et L2333-12 du CGCT fixant les tarifs maximaux de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE). Ces tarifs sont relevés chaque année, dans une proposition égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année,

Vu la délibération du 10 juin 2005 instaurant la taxe sur les emplacements publicitaires fixes,

Vu la délibération du 24 octobre 2008 adoptant l'application de la nouvelle taxe locale sur la publicité extérieure,

Compte tenu que taux de variation de l'indice des prix à la consommation, hors tabac, en France est de 6 % pour 2022, ce qui induit une évolution des tarifs maximaux en 2024,

Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs de la TLPE pour 2024 à 23.30 €/m², conformément au texte législatif en vigueur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Fixe le tarif à 23.30 €/m² applicable au titre de la TLPE pour 2024**
- **Maintient son opposition à l'exonération de droit des enseignes inférieures ou égales à 7 m².**



Le Maire,
Christophe PAL